

Editorial

Deuxième étape en pente douce.

Nous sommes maintenant arrivés au terme de la deuxième étape du Tour de la Fusion. **La Convention** a été acceptée par les 6 Conseils Généraux le 5 septembre dernier.

Des représentants du COPIL étaient allés à la rencontre des Conseils Généraux dans les 6 Communes pour présenter la Convention et ses principaux commentaires ainsi que répondre à certaines questions !

Principale préoccupation des élus de certaines communes, le taux d'occupation et la rémunération des Conseillers Communaux de la Grande Béroche, raison pour laquelle une

partie de ce document y est consacré.

Maintenant le COPIL entame la dernière étape du Tour...

Le vote de la population aura donc lieu le 27 novembre et en cas de vote positif dans les 6 Communes, la fusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018

Le Comité de pilotage tient à remercier tous ceux qui se sont engagés jusqu'ici dans toutes les étapes initiales et se réjouit de pouvoir compter sur de nombreux soutiens pour cette dernière grimpe au sommet.

Pour le groupe de pilotage

Un membre

J. Fehlbaum

Identités villageoises préservées

L'identité villageoise découle de plusieurs éléments importants qui, combinés, contribuent au sentiment d'appartenir à la même communauté. Ces éléments sont par exemple : le sentiment d'attachement à son village, le lien entre les sociétés locales et la commune, l'existence d'une école et de sa gestion locale (Comité d'Ecole), les fêtes villageoises, les manifestations, la vie économique (commerces locaux), les services (poste, médecins, etc.) .

Cette identité ne disparaîtra pas. Ces éléments resteront puisque les villages et leurs identités propres ne seront pas fusionnés. Dans cette optique, on peut être certain que cette fusion ne supprimera pas le sentiment d'identité communale, bien au contraire ! Les citoyennes et citoyens pourront continuer de faire vivre et perdurer cette identité villageoise qui leur tient tant à cœur.

Ce qui change

- Le nom de la commune
- Les armoiries
- Une vision globale de la gestion du territoire
- Des services techniques plus efficaces
- Une harmonisation fiscale
- Le nombre de conseillers généraux (41)
- Un Conseil communal semi-professionnalisé
- Les conventions entre les six communes
- Uniformisation des taxes
- Amélioration de la gestion des déchets
- Le « poids politique » de la commune

Ce qui ne change pas

- Le nom des villages
- Les bannières des anciennes communes
- Le droit de cité
- Les conventions avec d'autres communes
- Les emplois communaux
- Les us et coutumes des villages
- Les écoles
- Les structures extra-familiales
- Les fêtes villageoises
- Les sociétés locales
- La participation des citoyens à la vie communale

CONSEIL COMMUNAL

Un des objectifs majeurs de toutes les fusions de Communes ayant eu lieu dans ce canton est la professionnalisation totale ou partielle de l'Autorité exécutive.

Or, il est impossible d'envisager un tel scénario dans une commune de l'ordre de 5'000 habitants, ce qui aurait été le

cas d'une fusion de la seule Béroche historique. L'entrée en matière de la Commune de Bevaix dans ce processus rend cette chose réalisable.

Par contre certains élus ont contesté le taux d'occupation des Conseillers Communaux de la Grande Béroche ainsi que leur rémunération.

CONSEIL COMMUNAL (suite)

Pour ce qui concerne la rémunération, le COPIL a tenu compte des impératifs suivants :

1. Le coût actuel des six Conseils Communaux miliciens de nos six Communes est de l'ordre de Fr. 400'000.- et le COPIL a décrété que le nouvel exécutif ne devrait pas coûter plus.
2. La convention prévoit que l'ensemble du personnel des six Communes sera maintenu après la fusion, aux mêmes taux d'occupation et aux mêmes conditions salariales.

Par conséquent le nouvel exécutif pourra s'appuyer sur une équipe administrative et des services techniques, parfaitement compatibles et complémentaires avec un exécutif à 50 %.

3. La rémunération sera donc de l'ordre de Fr. 80'000.- par an et par Conseiller Communal pour un travail à mi-temps, soit environ Fr. 5'400.- nets par mois.

Soirées d'information

Des soirées d'information à la population sont prévues dans les six Communes. Les personnes qui auraient manqué la séance ayant eu lieu dans leur village peuvent encore se rendre aux séances d'information restantes dans les autres communes :

Saint-Aubin /

Sauges: mardi 1^{er} nov. – Salle des spectacles

Bevaix : mercredi 2 nov. - Grande salle

Gorgier jeudi 3 nov.– Grande salle - Maison de commune

Toutes les séances ont lieu à 20 heures

Lors de ces réunions une délégation du COPIL présentera brièvement les éléments principaux de la Convention de fusion à la population présente et répondra ensuite à toutes les questions et préoccupations exprimées par les personnes présentes.

Si certains d'entre vous aimeraient donner au COPIL la possibilité de répondre, lors de la séance d'information, de manière précise et détaillée à des questions spécifiques, n'hésitez pas à les poser au travers de notre site internet dédié à la fusion : <http://www.fusionBetB.ch>

Débats contradictoires

Afin d'animer la discussion lors des séances d'information à la population mentionnées dans le paragraphe qui précède, le COPIL a invité les opposants déclarés à participer à un débat contradictoire sur le sujet. Ne connaissant pas leur réponse au moment de la mise sous presse de notre Infusion, nous ne savons pas si cette invitation sera honorée.

Pour mémoire nous reproduisons ci-après le résultat des votes de la Convention de fusion dans nos six Conseils Généraux du 5 septembre dernier :

COMMUNES	OUI	NON	ABSTENTIONS	DECISION CONVENTION
Bevaix	22	3	2	acceptée
Fresens	11	1	1	acceptée
Gorgier	20	7	--	acceptée
Montalchez	13	--	--	acceptée
Saint-Aubin	24	--	--	acceptée
Vaumarcus	12	--	--	acceptée

Invitation à la population

Soupe de l'Amitié (apéritif - soupe aux pois)

Le COPIL organise une rencontre pour remercier toutes les personnes qui ont œuvré dans le cadre de l'élaboration de la Convention de fusion : conseillers communaux, conseillers généraux, citoyens. Même si vous n'avez pas participé jusqu'ici, vous êtes cordialement invité-e-s.

Ce sera l'occasion de créer des liens entre citoyens des différents villages, de s'entretenir sur les divers thèmes de la fusion, de poser des questions aux élus de manière moins formelle que lors des séances d'information.

Nous vous accueillerons dans le préau du Centre Scolaire des Cerisiers à Gorgier le

dimanche 30 octobre 2016 dès 11 heures.

Venez nombreux !

PARTICIPEZ ! Posez vos questions et donnez votre avis sur <http://www.fusionBetB.ch>